

**EXTRAIT
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt trois
 en exercice : 19 le dix-sept juillet à dix-neuf heures trente,
 présents : 14 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
 votants : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
 sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
 Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2023

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. ORENGIA Alain (pouvoir à Mme RUCHON), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir à Mme TONOLI), M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir à M. BOITON).

ABSENTS : M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : Mme GATET Fanny.

DELIBERATION N° 2023 – 37

OBJET : REGLEMENT ET TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES

Madame la Maire fait part qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur de la Salle d'Animation Rurale applicable depuis le 1^{er} janvier 2019 ainsi que les tarifs de location.

Elle présente un règlement commun définissant les conditions d'utilisation des salles municipales ouvertes à la location, soit :

- La Salle d'Animation Rurale,
- La Salle associative située à l'étage du pôle médical,
- La Salle Polyvalente à dominante sportive.

Des tarifs sont proposés suivant la durée de location et la période (été/hiver).

NOM DE LA SALLE	DUREE	TARIF	CAUTION
Salle d'animation rurale - SAR	Le week-end (du vendredi soir au lundi matin)	350 € du 01/04 au 31/10 450 € du 01/11 au 31/03 + 50 € pour la vaisselle	Matériel : 500 € Ménage : 150 € Badge : 50 €
Salle associative	½ journée 1 journée 1 week-end	50 € 80 € 140 €	
Salle à dominante sportive	1 journée 1 week-end	350 € du 01/04 au 31/10 450 € du 01/11 au 31/03 550 € du 01/04 au 31/10 650 € du 01/11 au 31/03	Matériel : 500 € Ménage : 300 € Badge : 50 €

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le



ID : 038-213803364-20230717-2023_17_07_37-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le règlement de mise à disposition des salles communales présenté en annexe,
- Fixe les tarifs comme indiqués dans le tableau ci-dessus,
- Dit que les tarifs seront applicables :
 - ✓ à compter du 1^{er} septembre 2023 pour la Salle associative et la Salle Polyvalente à dominante sportive,
 - ✓ à compter du 1^{er} janvier 2024 pour la Salle d'Animation Rurale.
- Donne tout pouvoir à Madame la Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 18 juillet 2023.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 21/07/2023

- après télétransmission électronique le 21/07/2023

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 21/07/2023